

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Service d'études sur les transports,
les routes et leurs aménagements

Bagnaux, le

- 6 AVR. 2010

Le directeur

A

Monsieur de Directeur du BEA-TT
Tour Voltaire
92055 LA DEFENSE Cedex.

Affaire suivie par : Jacques ALEXIS (Sétra/CSTR/DESD)
Jacques.Alexis@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 46 11 34 55

Objet : rapport d'enquête technique concernant la collision entre un
TER et un autocar survenue le 2 juin 2008 au passage à niveau
n°68 à Allinges (74).

Par votre courrier en date du 23 février 2010, accompagnant le rapport visé en objet, vous me sollicitez afin de préciser les suites que le Sétra entend donner à la recommandation R1 du rapport.

A la demande de la DSCR, le Sétra a élaboré une grille d'inspection de sécurité des passages à niveau afin d'aider les maîtres d'ouvrages routiers dans l'application de la circulaire interministérielle du 11 juillet 2008.

Dans la note d'accompagnement de cette grille d'inspection de sécurité des passages à niveau, et plus particulièrement dans le thème 1 qui traite de la géométrie du passage à niveau, les trois champs qui composent ce thème abordent les difficultés de franchissement par les véhicules.

Plus précisément, pour prendre en compte les difficultés de franchissement par les véhicules et s'il y a apparemment une difficulté, la personne qui effectue l'inspection doit cocher « non » à la question 1.1 et peut proposer dans les commentaires la réalisation de vérifications complémentaires.

En revanche, la préconisation des mesures palliatives ou correctives à prendre ne relève pas de la procédure d'inspection, et donc du Sétra qui l'a élaborée en concertation avec la DSCR, mais bien de la suite qui y est donnée, ce qui relève du maître d'ouvrage ou du gestionnaire de l'infrastructure.

Le Directeur du Sétra



Philippe REDOULEZ

Copie à : CSTR/Chef de Centre
CSTR/DESD
DSCR

Présent
pour
l'avenir